



Frais de relance de reglement de loyer

Par **patis26**, le **26/01/2011** à **10:46**

Bonjour,

je suis locataire et j'ai des petits soucis avec l'agence immobilière, elle me réclame des frais de prélèvement bancaire, des frais de relance car je règle mon loyer vers le 20 au lieu du 10 du mois.

je voudrais lui faire un courrier avec le texte de loi exact car j'ai vu sur le forum que c'est interdit.

si quelqu'un pouvait m'aider ce serait super,
d'avance merci

Par **mimi493**, le **26/01/2011** à **11:47**

Si c'est une location vide

Article 4 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Est réputée non écrite toute clause :

[...]

p) Qui fait supporter au locataire des frais de relance ou d'expédition de la quittance ainsi que les frais de procédure en plus des sommes versées au titre des dépens et de l'article 700 du code de procédure civile ;